



Grand Port Maritime de Rouen

Ph. DEISS, Directeur du Port

AVIS A LA NAVIGATION N° 2012 / 154

PORT DE ROUEN

REGLES DE CIRCULATION
CONCERNANT LA PARTIE FLUVIALE
DU GRAND PORT MARITIME DE ROUEN

Messieurs les usagers de la rivière sont informés que suite à l'accident survenu sur le pont Mathilde ce jour, les conditions de circulation sont jusqu'à nouvel ordre :

1. Circulation empruntant le « cours La Reine » : **formellement interdite**
2. Circulation empruntant le « près au loup » se fera dans les conditions d'alternance suivantes :
 - Les bâtiments montants, n'accèdent à ce bras, que **contre le courant de jusant**
 - Les bâtiments avalants ne peuvent le traverser que **contre le courant de flot.**

Rouen, le lundi 29 octobre 2012.

Pour le Directeur du Port,
Le Commandant de Port,
J.Y. DERANSI